

Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

#### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

**ACEMATT® HK 440** 

Identificateur supplémentaire

**Désignation chimique:** Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

SiO<sub>2</sub>

Formule chimique:

Numéro d'identification

UE

**N° CAS** 112926-00-8 **N°CE** 231-545-4

N° d'enregistrement

**REACH** 

01-2119379499-16-0000 (TPR)

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de matité

Usages déconseillés: Non déterminé.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Corporation

2 Turner Place Piscataway, NJ 08854

USA

Téléphone : +1 732 981 5000

E-mail : product-regulatory-services@evonik.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +1 800 424 9300 (CHEMTREC - US & CANADA)

800 681 9531 (CHEMTREC MEXICO) +1 703 527 3887 (CHEMTREC WORLD)

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023

2/17

Remplace la version: 02.02.2022

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

# Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable

2.3 Autres dangers

#### Données de PBT/vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

# Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Désignation chimique Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

Numéro d'identification UE:

N° CAS: 112926-00-8 N°CE: 231-545-4

N° d'enregistrement 01-2119379499-16-0000 (TPR)

**REACH:** 

Désignation chimique	Concentration	N° CAS		N° d'enregistrem ent REACH	facteurs M:	Notes
Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)		112926-00-8	231-545-4	01- 2119379499- 16;	Aucune information disponible.	#

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
•		

<sup>#</sup> Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>##</sup> Cette substance est répertoriée comme SVHC.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

Dioxyde de silicium,	Classification: Aucuns connus.	Aucun(e)
prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
,	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

**Évaluation nanomatériau/nanoforme:** Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

# RUBRIQUE 4 — Premiers secours

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles

possibles: toux, éternuements Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact oculaire: Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver

les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire

examiner par l'ophtalmologiste.

**Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. après

absorbtion de grandes quantités de substance / En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucuns connus.

**Dangers:** Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

# RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche. Adapter

le produit d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre

le feu.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

# RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles,

équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau

souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des

considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques: Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste

de travailou sur les machines. Le cas échéant, système

d'aspiration. voir aussi section 7.

**Ventilation locale/totale:** Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Le cas échéant: Système d'aspiration.À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses

quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.Conserver

dans un endroit sec.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations

particulière(s): disponibles

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Туре	Type Valeurs Limites d'Exposition on		s d'Exposition	Source	
Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)	TWA			10 mg/m3	OEL (BE) (04 2014)	

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

#### **Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

#### Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques	
Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00- 8 resp. 7631-86-9)		Inhalation	Systémique, à long terme; 4 mg/m3	irritation des voies respiratoires	
	Employés	Yeux	effet local;	Aucune donnée disponible	
	Employés	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)	
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucune donnée disponible	
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)	

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste

de travailou sur les machines. Le cas échéant, système

d'aspiration. voir aussi section 7.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition

de poussières: lunettes masques

**Protection des Mains:** Informations supplémentaires: Porter des gants de

protection réalisés dans les matériaux suivants: tissu,

caoutchouc, cuir.

Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas

valables pour les solides non dissous/les poussières.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

Protection de la peau et du corps: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection préventive de la peau

**Protection respiratoire:** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En

cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière

disposant d'un filtre à particules P2

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux: voir section 6.

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État:solideForme:PoudreCouleur:BlancOdeur:Inodore

Seuil olfactif:

Non applicable

Point de fusion:

Approximatif

1.700 °C

**Point d'ébullition:** Aucune information disponible.

Inflammabilité: Non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure:

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Température d'auto-inflammabilité:

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Approximatif

6

Méthode: DIN / ISO 787 / 9

50 g/l 20 °C Suspension

Viscosité

Viscosité, dynamique:Non applicable solideViscosité, cinématique:Non applicable solide

**Durée d'écoulement:** Aucune information disponible.

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble

**Solubilité (autre):** Aucune information disponible.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

Taux de dissolution: faible vitesse de dissolution

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

Non applicable

Stabilité de la dispersion: Evaluation: faible stabilité de dispersion

Pression de vapeur: Non applicable

Densité relative: Aucune information disponible.

Densité: **Approximatif** 

2 g/cm3 20°C

Densité apparente: Aucune information disponible. Tension de vapeur (air = 1): Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Granulométrie: Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.

Répartition de la taille des

particules:

La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique

et ne peuvent donc être considérées que comme des

structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent

de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET).La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 - 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de

particules isolées.

Empoussiérage: Éviter la formation de poussières. Surface spécifique: Aucune information disponible. Charge de surface/Potentiel zêta: Aucune information disponible.

**Evaluation:** Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des

nanoformes (selon le décret REACH).

Forme: Forme: sphéroïdal Crystallinité: Crystallinité: amorphe

Traitement de surface: Traitement de surface /Revêtements: Non

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: N'est pas attendu en raison de la structure Propriétés comburantes: N'est pas attendu en raison de la structure

Propriétés pyrophoriques: Non applicable Taux d'évaporation: Non applicable Énergie minimale d'ignition: Non applicable

#### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité



dangereuses:

dangereux:

Nom du produit: ACEMATT® HK 440

Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

10.1 Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les

conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune

réaction dangereuse n'est connue.

**10.4** Conditions à éviter: Pas de dangers particuliers connus.

**10.5** Matières incompatibles: Aucuns connus.

**10.6** Produits de décomposition Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le

produit ne sera pas exposé à une polymérisation

dangereuse.

#### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

**Informations générales:** La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres

maladies spécifiques à un produit.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

**Ingestion:** Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

# Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50, Rat, > 5.000 mg/kg, OECD 401, produit similaire, Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401

Contact avec la peau

**Produit:** DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, produit similaire, Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg

Inhalation

Produit: CL 0, Rat, 4 h, 0,69 mg/l, analogue à la méthode OECD, Aucun décès

constaté., produit similaire, Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

disponibles.

Composants:

Dioxyde de silicium,

00-8 resp. 7631-86-9)

CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, **OECD 436** 

prepare par voie chimique (CAS 112926-

Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

Toxicité à dose répétée

**Produit:** 

Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28

day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg. Pas d'effets négatifs.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Non irritant, analogue à la méthode OECD, (Lapin), Non irritant, produit

similaire, Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

Non irritant, OECD 404, Lapin

7631-86-9)

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin, Non irritant, produit

similaire Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dioxyde de silicium,

Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium,

prepare par voie chimique Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.

test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429,

(CAS 112926-00-8 resp. Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un 7631-86-9) sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

**Produit:** Aucune indication quant à un effet cancérigène.

**Composants:** 

Dioxyde de silicium, Aucune indication quant à un effet cancérigène.

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

Dioxyde de silicium, (CAS 112926-00-8 resp.

Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif prepare par voie chimique Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

7631-86-9)

In vivo

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

Toxicité pour la reproduction

Produit: pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:

Dioxyde de silicium. pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Dioxyde de silicium. Pas d'indications de propriétés critiques

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Dioxyde de silicium. Pas d'indications de propriétés critiques

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

**Risque d'Aspiration** 

**Produit:** Non classé

Composants:

Dioxyde de silicium, Non applicable

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

# **Autres informations**

Produit: Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire

sur la base des connaissances actuelles.;

# RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité:

# Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** CL 50, Brachydanio rerio (poisson zèbre), 96 h, > 10.000 mg/l OCDE

203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-

00-8 resp. 7631-86-9)

CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de

l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de

l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-

00-8 resp. 7631-86-9)

CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de

l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l

(OCDE 201)

chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9)

Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

#### Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

# Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

# Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) Aucune information disponible.

# Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-9) CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

# 12.2 Persistance et dégradabilité

# Biodégradation

**Produit:** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables

pour les substances inorganiques.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables

prepare par voie chimique pour les substances inorganiques.

7631-86-9)

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

# Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Non attendu.

Composants:

Dioxyde de silicium, Non attendu.

prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

# Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Non applicable

Composants:

Dioxyde de silicium, , Non applicable prepare par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp.

7631-86-9)

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Produit** Une mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

Composants:

000005044953 BE 2023-07-12 12/17



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

Dioxyde de silicium, prepare le mobilité notaire dans le sol n'est pas attendue.

par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-

9)

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**Produit** Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepareSubstance VPVB non classée, par voie chimique (CAS Substance PBT non classée 112926-00-8 resp. 7631-86-

9)

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Dioxyde de silicium, prepar&ucune information disponible.

par voie chimique (CAS 112926-00-8 resp. 7631-86-

9)

#### 12.7 Autres effets néfastes:

**Autres dangers** 

Produit: Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire

sur la base des connaissances actuelles.

Informations Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de

**supplémentaires:** l'environnement.

# RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Examinez toutes les réglementations locales et fédérales

sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la

la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le

fabricant / l'autorité.

**Emballages Contaminés:** Mettre les emballages rincés à la disposition des services de

recyclage locaux. Autres pays: observer les réglements

nationaux.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

# RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

# Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023

Remplace la version: 02.02.2022

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006. Annexe XVII. Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des guantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

#### Règlements internationaux

#### Protocole de Montréal

Non applicable

# Convention de Stockholm

Non applicable

# Convention de Rotterdam

Non applicable

# Protocole de Kvoto

Non applicable

# **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

#### Abréviations et acronymes:

BE/OEL: Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques,

Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au

travail, dans sa version modifiée

BE/OEL / TWA: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019 Date de dernière révision: 11.07.2023 Remplace la version: 02.02.2022

les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels: ELx - Taux de charge associée à x % de réponse: EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale: IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée: SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Informations de formation:

Aucune information disponible.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, v inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.



Version: 1.4

Date de Publication: 05.03.2019
Date de dernière révision: 11.07.2023
Remplace la version: 02.02.2022